

# MOINS DE 25 ANS

## VOUS ÊTES FISCALEMENT RATTACHÉ À VOS PARENTS ?



Si vos parents sont allocataires CAF et bénéficient de prestations, rendez-vous en agence de Mobilité muni de l'attestation de paiement CAF de vos parents et de votre pièce d'identité.

Si votre nom ne figure pas sur l'attestation CAF de vos parents, vous devez aussi fournir l'original du dernier avis d'imposition sur le revenu de vos parents et votre livret de famille.



Si vos parents ne sont pas allocataires CAF, rendez-vous à la Maison des habitants, au CCAS ou à la mairie de votre lieu de résidence (situé dans la métropole), afin que le calcul de votre quotient familial soit effectué.

Munissez-vous des pièces justificatives suivantes :

- votre pièce d'identité,
- votre livret de famille,
- l'original du dernier avis d'imposition sur le revenu de vos parents.

## VOUS ÊTES FISCALEMENT AUTONOME

Voir rubriques «Vous êtes allocataire CAF» ou «Vous n'êtes pas allocataire CAF», pages précédentes.

# LES SITUATIONS PARTICULIÈRES

## CMUC (Couverture Maladie Universelle Complémentaire) :

Bénéficiaires de la CMUC ou de la CSS (complémentaire santé solidaire), bénéficiez de la formule Pastel 3. Rendez-vous à la Maison des habitants, au CCAS ou à la mairie de votre lieu de résidence (situé dans la métropole<sup>(3)</sup>) avec votre attestation CMUC ou CSS en cours de validité, votre pièce d'identité et votre livret de famille pour faire valoir vos droits à réduction.

Votre avis d'imposition peut vous permettre de bénéficier d'une réduction plus avantageuse. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou CCAS de votre commune situé dans la métropole.

## AME (Aide Médicale de l'État) :

Bénéficiaires de l'AME, présentez-vous en agence de Mobilité avec votre carte AME valide pour bénéficier (ainsi que vos ayants droit figurant sur la carte) de la formule Pastel 1.

Les personnes en situation de demande d'asile ou en attente de papiers sont invitées à se rapprocher de leurs structures d'accueil et/ou d'hébergement conventionnées pour tout renseignement concernant le calcul de leur quotient familial.



**TAG.fr**   

Toute l'information et toutes les solutions de mobilités.



**04 38 70 38 70**  
AlloTAG, Infotrafic



**Flexo+ 04 76 20 66 33**  
PMR [pmr@semitag.fr](mailto:pmr@semitag.fr)



Agence **CENTRE-VILLE**  
49 av. Alsace-Lorraine, Grenoble  
 

Agence **GRAND'PLACE**  
Arrêt Grand'place



Agence **STATIONMOBILE**  
15 bd Joseph Vallier, Grenoble

 

Agence **LE SQUARE**  
11 bd Agutte Sembat, Grenoble

 

Agence **CROLLES**  
1849 rue de Belledonne, Crolles

   



Pensez au tri!

TARIFS VALABLES  
01/09/2021 AU 31/08/2022

On a tant à partager



# ABONNEMENT SOLIDAIRE

# LES ABONNEMENTS SOLIDAIRES PASTEL

La tarification solidaire s'applique en fonction des revenus des personnes et étend ce droit à réduction à tous les ayants droit rattachés au foyer. Abonnements valables 30 jours à compter de la première validation.

## PASTEL 1

QF DE 0€ À 455€

**2,50€**/MOIS

**30€**/AN<sup>(1)</sup>

## PASTEL 2

QF DE 456€ À 532€

**9,80€**/MOIS

**117,60€**/AN<sup>(1)</sup>

## PASTEL 3

QF DE 533€ À 616€

**14,80€**/MOIS

**177,60€**/AN<sup>(1)</sup>

## PASTEL 4

QF DE 617€ À 706€

**19,70€**/MOIS

**236,40€**/AN<sup>(1)</sup>

# VOUS ÊTES ALLOCATAIRE CAF



Pour bénéficier d'une réduction ou renouveler vos droits, présentez-vous en agence de Mobilité<sup>(2)</sup> muni des pièces justificatives suivantes :

- votre attestation de paiement CAF du mois en cours ou du mois précédent,
- votre pièce d'identité,
- votre carte OÙRA! et celles de vos ayants droit si nécessaire,
- votre avis d'imposition sur le revenu à votre nom (uniquement pour les moins de 25 ans).



**Pas besoin d'apporter votre photo d'identité !** Vous pouvez la réaliser directement en agence de Mobilité si l'abonnement est pour vous.

**Gagnez du temps !** Votre QF peut être directement transmis à TAG par la CAF (via une plateforme sécurisée) avec votre accord écrit. Vous pouvez également, dès à présent, vous présenter en agence de Mobilité, avec votre attestation de paiement CAF au format numérique (tablette ou smartphone).

<sup>(2)</sup> Cette démarche est à effectuer au moins une fois par an. Consultez votre « info carte » pour connaître la date de validité de vos droits à la tarification solidaire.

# VOUS N'ÊTES PAS ALLOCATAIRE CAF



Si vous n'êtes pas allocataire CAF ou que vous êtes allocataire CAF sans percevoir de prestation, adressez-vous à la Maison des habitants ou au CCAS. En dehors des communes de la Métropole grenobloise<sup>(3)</sup>, si votre Maison des habitants / CCAS / mairie n'est pas conventionné(e), contactez le SMMAG au 04 76 59 59 59 afin d'effectuer une demande d'accès à la tarification solidaire.

Munissez-vous des pièces justificatives suivantes afin que votre quotient familial soit calculé et ainsi obtenir un droit à réduction :

- votre pièce d'identité,
- votre livret de famille,
- l'original de votre dernier avis d'imposition sur le revenu,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

En fonction de votre situation, d'autres justificatifs peuvent être demandés.

<sup>(3)</sup> infos et liste des communes sur : grenoblealpesmetropole.fr

# OÙ ACHETER VOTRE TITRE DE TRANSPORT ?



## Distributeurs automatiques

Aux stations tramway et aux principaux arrêts Chrono : tickets et rechargement de votre carte OÙRA!



## Agences de Mobilité



## Par correspondance

Recevez votre abonnement directement chez vous ! Téléchargez le dossier sur : tag.fr/vpc



## Relais TAG

130 commerçants de proximité dans la Métropole. + d'info sur tag.fr/relaistag

<sup>(1)</sup> Les formules annuelles sont réservées aux personnes de 65 ans et + ou aux invalides à 80%. Toute fausse déclaration ou falsification de documents de la part du client entraîne une annulation des droits à la tarification solidaire pour une durée de 2 ans.